

Les réservoirs à mazout et votre assurance habitation

Puisque chaque maison est différente, chaque police d'assurance habitation est aussi différente. Certaines polices d'assurance habitation peuvent couvrir les pertes ou les dommages à votre propriété (la maison et son contenu) résultant de déversements de mazout, alors que d'autres ne le font pas. Les dommages causés aux sols ne sont habituellement pas couverts. Il est possible que la garantie d'assurance de responsabilité civile prévue par votre assurance habitation couvre, jusqu'à concurrence de la limitation pécuniaire de responsabilité, l'obligation financière à votre charge lorsqu'un déversement accidentel de mazout sur votre propriété contamine la propriété de vos voisins. Par contre, les actes intentionnels ne sont pas couverts par la garantie d'assurance de responsabilité civile prévue par une police d'assurance habitation.

Demandez à votre représentant en assurance ce que votre police couvre exactement. N'attendez pas qu'un déversement de mazout se produise.

Le saviez-vous?

- La fuite d'un seul litre de mazout peut contaminer un million de litres d'eau potable.
- Un trou d'épingle dans le réservoir peut laisser fuir 1 000 litres de mazout.
- Le nettoyage d'une fuite de mazout peut nécessiter toutes sortes d'interventions. Selon le cas, il faut remplacer le réservoir et les conduites d'alimentation, enlever le sol contaminé ou remplacer les fondations de la maison.
- Les conduites de mazout et les tuyaux en cuivre sont volés de plus en plus souvent. Discutez avec votre fournisseur de mazout ou de réservoir des mesures à prendre pour que votre réservoir ne devienne pas la cible des voleurs.

Les consommateurs devraient toujours consulter des fournisseurs professionnels de services et d'entretien afin de s'assurer que leur réservoir et son entretien, en vue de son utilisation prévue sur une base continue, sont conformes aux exigences du code du bâtiment provincial applicable.

Des questions au sujet de l'assurance?

Appelez-nous.

Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba

Sans frais : 1 877 772-3777, poste 222
Heures d'ouverture : L-V de 9 h à 16 h

Alberta

Sans frais : 1 800 377-6378
Heures d'ouverture : L-V de 8 h à 16 h

Ontario

Sans frais : 1 800 387-2880
Heures d'ouverture : L-V de 8 h à 17 h

Québec

Sans frais : 1 877 288-4321
Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h 30

Atlantique

Sans frais : 1 800 565-7189, poste 227
Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h 30

www.abc.ca

www.getintheknow.abc.ca



@InsuranceBureau



[youtube.com/insurancebureau](https://www.youtube.com/insurancebureau)

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.

IBC  BAC

© 2013 Le Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à sa situation, le lecteur devrait chercher à obtenir des conseils appropriés auprès de professionnels compétents.

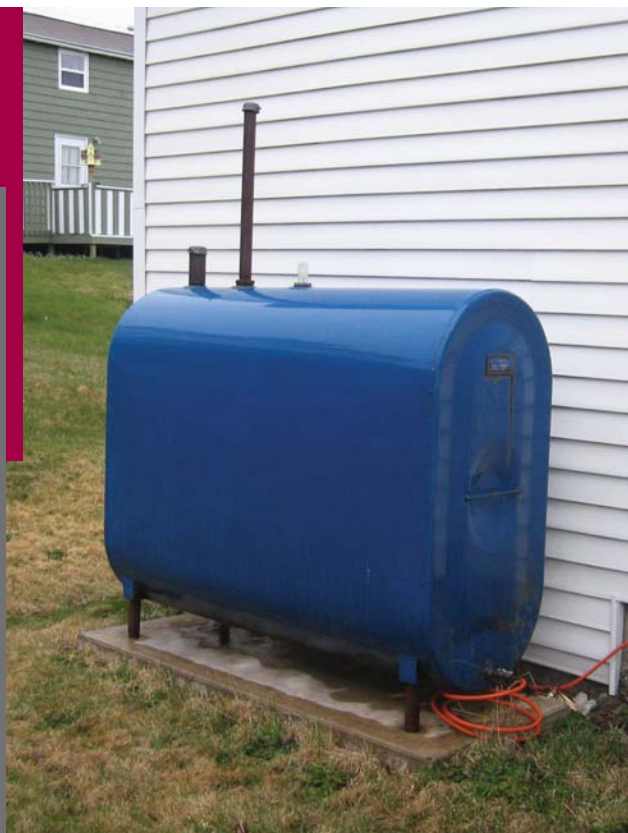
02/13

CONSEILS POUR LES RÉSERVOIRS À MAZOUT

UNE ONCE DE PRÉVENTION SUFFIT



ASSURANCE HABITATION → PARCOUREZ IBC.CA



IBC  BAC

Le mazout sert au chauffage des maisons et des entreprises dans certaines régions du Canada; surtout dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. Par mesure de sécurité, il faut prendre quelques précautions pour éviter un déversement qui **pourrait entraîner de graves conséquences financières et environnementales**.

Le présent guide a pour but de vous aider à les éviter.



Quelques aspects à considérer

- Si vous achetez un nouveau réservoir, discutez avec votre fournisseur des divers modèles offerts sur le marché qui peuvent prévenir les déversements attribuables à la corrosion.
- Également, lors de l'achat d'un nouveau réservoir ou d'un réservoir de remplacement, assurez-vous que le réservoir est certifié par le Conseil canadien des normes (CCN) ou les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).
- Faites inspecter votre réservoir régulièrement par un professionnel en service de chauffage.
- Assurez-vous que l'installation de votre réservoir est conforme au code du bâtiment provincial (le ministère responsable n'est pas le même dans toutes les provinces).
- Si possible, veillez à ce qu'il y ait une barrière d'étanchéité (un bac de récupération), ce qui peut aider à contenir les fuites.

Une chose importante à ne pas oublier :
n'achetez JAMAIS un réservoir usagé. Il est pratiquement impossible de savoir ce que vous obtiendrez. De plus, ne transvidez jamais de mazout de votre vieux réservoir à votre nouveau réservoir.

Assurez la durabilité de votre réservoir

On trouve actuellement plusieurs différents modèles de réservoir sur le marché. Combien de temps le vôtre durera-t-il? Cela dépend de plusieurs facteurs :

- Son emplacement (à l'intérieur ou à l'extérieur). S'il est exposé aux intempéries, il durera moins longtemps. Si possible, faites-le installer à l'intérieur ou à l'abri des intempéries.
- Son entretien. Votre réservoir relève de votre responsabilité; vous devez bien l'entretenir.
- L'épaisseur du métal du réservoir (qui se mesure par jauges; plus le chiffre est bas, plus l'acier est épais).

L'entretien d'un réservoir à mazout

- Inspectez votre réservoir vous-même régulièrement. Soyez à l'affût des signes de corrosion, par exemple des traces de rouille et des trous dans le fond du réservoir.
- Si vous avez des doutes au sujet de son âge ou de son état, appelez votre distributeur de mazout et demandez-lui de faire une inspection visuelle. Veillez à ce que votre distributeur de mazout inspecte votre réservoir lors de chaque livraison. Demandez-lui si cela fait partie du service de livraison.

- Les conduites ne doivent pas se trouver là où les gens circulent.
- Renseignez-vous sur la durée d'utilisation prévue de votre réservoir. Certaines provinces, par exemple l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, ont adopté des règlements stipulant quand un réservoir doit être remplacé.
- Si vous possédez un réservoir en métal, informez-vous auprès de votre représentant en assurance sur les stipulations de votre police d'assurance habitation concernant le remplacement d'un réservoir à mazout.

En hiver...

En hiver, les réservoirs sont exposés à diverses contraintes et agressions. Voici quelques mesures à prendre pour protéger le vôtre :

- Si votre réservoir se trouve à l'extérieur, assurez-vous qu'il n'y a pas de neige ni de glace sur le réservoir, les conduites et les raccords, ni dans la zone qui les entoure. Demandez à votre compagnie de mazout de vous fournir des dispositifs de protection.
- Dégagez le pourtour du réservoir après chaque chute de neige.
- Enlevez la glace et la neige de votre toit pour qu'elles ne tombent pas sur le réservoir.